



Prime de fin de carrière en cas de divorce

Par **ambre59**, le 12/12/2008 à 16:09

bonjour,

Actuellement en divorce, mon ex mari va prendre sa retraite en septembre 2009, sa prime de fin de carrière va t'elle rentrer dans le partage?

Merci

Par **Tisuisse**, le 12/12/2008 à 18:09

Bonjour,

Etes-vous déjà séparés (même non divorcés) ?

Si oui, la prime n'entrera pas dans le partage, si non, ce sera au JAF d'en décider et en fonction des conventions collectives de branches.

Par **ambre59**, le 12/12/2008 à 19:11

bonsoir,

Nous sommes non divorcés, mais séparés .

J'ai une autre question , peut être pourrez vous m'apporter aussi une reponse

Je vais sûrement avoir une pension alimentaire , l'on me dit que si je me remet avec quelqu'un , cette pension sera d'office supprimée!

Merci

Par **Tisuisse**, le 12/12/2008 à 22:42

La pension alimentaire n'est jamais à destination de l'ex-conjoint mais elle n'est versée que par le parent qui n'a pas la garde permanente des enfants.
Avez-vous un ou plusieurs enfants mineurs vivants sous votre toit ?

Par **Marion2**, le 12/12/2008 à 22:46

Bonsoir Tisuisse,
Je pense que ambre doit confondre pension alimentaire avec prestation compensatoire.

Bonne soirée

Par **Tisuisse**, le 12/12/2008 à 22:49

C'est aussi ce que je pensais mais j'ai voulu insister d'abord sur la pension alimentaire avant d'orienter vers la prestation compensatoire.

Par **ambre59**, le 13/12/2008 à 09:47

bonjour,
J'ai déjà une pension alimentaire , j'ai 58 ans ,il est parti en me laissant avec mon salaire d'assistante maternelle du moment , 280 euros, je n'ai plus d'enfants a charge.
J'espère avoir une prestation compensatoire, j'ai vecu 36 ans avec ce monsieur.

Par **Tisuisse**, le 13/12/2008 à 09:56

Ce que vous touchez est une prestation compensatoire, vous ne pouvez donc pas en avoir une seconde.

Par **ambre59**, le 13/12/2008 à 11:03

merci